

LES AFFAIRES URBAINES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE—DISCUSSION
AVEC LES PROVINCES

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question à l'honorable ministre responsable du logement mais, en son absence, je la poserai au premier ministre suppléant.

En raison de ses déclarations récentes sur la création éventuelle d'un ministère des affaires urbaines, l'honorable ministre peut-il indiquer clairement quel sera le rôle précis de ce ministère? Et s'il s'agit d'un simple service, quelles limites lui seront imposées, étant donné que c'est une responsabilité que doivent assumer les provinces?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, ce sujet a été longuement traité au cours du débat sur le bill visant la réorganisation du gouvernement, et je ne crois pas devoir y revenir. Le gouvernement du Canada respecte les restrictions en ce domaine et, partant, les politiques qu'il a mises en place connaissent un franc succès à l'heure actuelle.

[Français]

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

J'ai posé la question au premier ministre suppléant, à cause de l'ambiguïté des propos tenus par l'honorable ministre responsable du logement. J'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il entend donner l'assurance que le gouvernement ne prendra aucune décision à cet égard avant d'avoir reçu l'approbation des premiers ministres, lors de la conférence de Victoria?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Je regrette, monsieur l'Orateur; le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question. Je ne sais pas si j'en ai saisi toute la subtilité.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je la répéterai en anglais pour le bénéfice du premier ministre suppléant. Peut-il nous donner l'assurance qu'aucune décision ne sera prise à cet égard avant la conférence de Victoria et avant que les premiers ministres aient eu l'occasion de discuter de ce programme et de se mettre d'accord à son sujet?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, dans sa politique de l'habitation, le gouvernement du Canada s'en tient à son champ de compétence. Pour autant que je sache, rien ne prévoit le contraire. Sinon, il s'agira d'une question à régler et je ne voudrais pas en faire la promesse.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence donnera la parole au député de Dartmouth-Halifax East dans un moment, mais je rappelle aux députés qu'ils devront collaborer avec la présidence quant aux questions supplémentaires, car, autrement, bon nombre de députés n'auront pas le temps, soit de poser des questions, soit d'obtenir des réponses.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD CANADO-SOVIÉTIQUE—LES QUESTIONS
D'ORDRE MILITAIRE

[Plus tard]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Sauf votre respect, j'essayais d'aider la présidence en posant la question que j'aurais voulu poser plus tôt comme question supplémentaire. Le premier ministre suppléant ayant indiqué que le protocole ou l'accord sera signé, qu'il aura trait à des consultations, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que ces consultations n'auront pas trait aussi aux questions d'ordre militaire et stratégique?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Dommage, monsieur l'Orateur, mais je croyais que, comme moi, le député estimait que le désarmement est un des sujets dont nos deux gouvernements auraient réellement avantage à s'entretenir.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE SERVICE INTÉRIEUR DES LIGNES CANADIENNES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à instituer une enquête spéciale ou à établir une commission royale d'enquête sur les politiques d'exploitation des lignes aériennes du Canada, en ce qui a trait à leur service intérieur par rapport à leur service à l'étranger, ainsi que sur la situation des transporteurs aériens régionaux dans le cadre de ces politiques et des initiatives du ministère des Transports?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. La Commission canadienne des transports peut s'occuper de ces questions. Je ne vois pas pourquoi une commission royale d'enquête serait établie.

L'hon. M. Lambert: Étant donné l'intérêt particulier et protecteur que manifeste dans ses déclarations le président de la Commission canadienne des transports à l'égard d'un des transporteurs aériens et le poste qu'il détenait antérieurement, le ministre pourrait certes trouver mieux à dire que...

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

SASKATCHEWAN—LA SUBVENTION À UNE FABRIQUE DE
PÂTE À PAPIER—LA QUESTION DE LA POLLUTION—
LE CHOIX D'UN EMPLACEMENT

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts. Étant donné qu'une subvention à une fabrique de pâte de la Saskatchewan devait être faite à la condition que l'entreprise satisfasse à toutes les exigences fédérales de prévention de la pollution et de protection de l'environ-